

Le retour des enfants de pays en zones de guerre : modalités d'accueil et prises en charge thérapeutiques

Soraya Ayouch, Thierry Lamote

DANS **LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES** 2022/9 (N° 401), PAGES 48 À 53
ÉDITIONS **MARTIN MÉDIA**

ISSN 0752-501X

DOI 10.3917/jdp.401.0048

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2022-9-page-48.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Martin Média.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le retour des enfants de pays en zones de guerre : modalités d'accueil et prises en charge thérapeutiques

Le retour des enfants de zones de guerre, où l'un ou les deux parents étaient engagés dans les rangs de Daesh, relève de dispositions judiciaires et législatives depuis l'instruction interministérielle du 23 février 2018. Cet article témoigne des modalités de prise en charge de ces enfants dans un dispositif d'accompagnement et de soins dans le droit commun. Un accompagnement qui doit autant aider à prévenir qu'à soigner, mais aussi à engager un travail de symbolisation pour leur permettre de penser leur devenir.

Les enfants de retour de zones de guerre reviennent de camps de Syrie et d'Irak, là où s'était implanté l'État islamique. Certains enfants y sont nés, d'autres y ont grandi, arrivés très jeunes avec leurs parents. Vu les conditions de vie dans les camps, différents pays d'Europe ont décidé de rapatrier des femmes et leurs enfants dans un but de sécurité et de protection. La France a décidé d'opérations de rapatriement dès 2015¹.

Les conditions juridiques et politiques de ces rapatriements ont été définies par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme en se basant sur la Convention internationale des droits de l'Homme et sur celle des droits de l'enfant. La Cour européenne des droits de l'Homme élabore

aussi les modalités juridiques relatives à l'état civil, aux filiations. Les caractéristiques de ces camps sont connues des organisations humanitaires. Les conditions de vie, d'hygiène, de sécurité et de santé y sont précaires, avec une grande pauvreté, et souvent un manque d'eau et/ou de nourriture. Il est aisé d'imaginer la tension palpable et la violence de ces zones de guerre, souvent empreintes d'idéologie religieuse, avec des modes de contrôle et de pression politiques et militaires. À mesure que l'on approchait de la fin de la guerre, ces camps ont davantage ressemblé à des campements de fortune où étaient présents les humanitaires, dont le Haut comité aux réfugiés (HCR). Le contexte est amplifié par les crises en série dans cette région du monde, nécessitant de penser par le prisme de la complexité. L'objet de cet article n'est pas de développer les analyses géopolitiques de cette guerre particulière (Gori, 2017). De nombreux ouvrages aident à analyser ses conditions d'émergence et la constitution de l'idéologie à la suite de la guerre d'Irak (en 2003), les ancrages symboliques et mythiques des allégeances en lien avec le religieux, les filiations se déclarant de la mouvance salafiste et wahhabite (Mouline, 2011), sachant que ces courants doctrinaux ne se reconnaissent pas tous dans l'idéologie guerrière. Les enfants grandissent dans des formes de vie communautaire, déliées de toute tradition de vie instituée comme pour les gens du voyage, habitués à un nomadisme structuré. Avec la fin de la guerre, il semble y avoir une forme de délitement de l'organisation, accompagnée d'une perte de repères, transformant Daesh en un espace désinstitutionnalisé : un espace fondé sur le rejet de toute forme d'institution symbolique, qui libère

■ Soraya Ayouch

Psychologue clinicienne, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Docteure en psychologie

Directrice adjointe du Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements (CERT), université Paris-Cité

■ Thierry Lamote

Psychologue

Maître de conférences HDR

Directeur du Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements (CERT), université Paris-Cité



l'idéologie de ses entraves, la laissant se déployer librement.

L'organisation des retours et le cadre d'accueil

Un parcours migratoire

Les enfants arrivent en France encore nourrissons ou à l'âge de deux ans, quatre ans, ou pré-adolescents, accompagnés de leurs parents (ou de l'un d'entre eux, souvent leur mère) et de frères ou sœurs dans un cadre très organisé sur le plan sécuritaire. Le lien est parfois maintenu avec la famille en France, des grands-parents qui souhaitent leur retour. Lors du trajet de retour, ils peuvent être amenés à passer par des camps de rétention de migrants où il leur est proposé de rester en Turquie. Beaucoup font le choix de revenir en France, se disant citoyens français, sachant cependant qu'ils auront à répondre de leurs actes.

Un cadre judiciaire et législatif structuré

L'instruction interministérielle du 23 février 2018² organise la prise en charge des mineurs et prévoit un accompagnement spécifique adapté à leur âge et à leur situation individuelle. Le dispositif s'appuie largement sur le droit commun et favorise les modalités d'articulation entre les services médicaux, psychologiques et judiciaires. Cette action s'intègre dans le Plan national de prévention de la radicalisation, avec un accent mis sur la prévention³. L'instruction interministérielle déploie

toutes les modalités d'accompagnement nécessaires aux enfants : accès systématique à des bilans de santé (somatiques et médico-psychologiques) dans une perspective thérapeutique ; liens aux parents, à la famille élargie, aux familles d'accueil ; prise en compte de leur environnement social ; scolarité des enfants ; formation continue des professionnels...

Un parcours de soins coordonné santé-justice et un cadre de protection éducatif

Dès leur arrivée à l'aéroport en France, les enfants peuvent se trouver séparés de leurs parents. Ces derniers (ou l'un d'entre eux) sont souvent incarcérés dans le cadre d'une procédure d'instruction liée à leur parcours de guerre. Les professionnels de la protection de l'enfance aident aux modalités les plus viables de séparation, sachant l'importance des liens d'attachement précoces. De façon ■■■

Notes

1. 80 % des rapatriements concernent la Russie, le Kosovo, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, ainsi que l'Allemagne, la Finlande et la Belgique, d'après des données fournies par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) lors d'un colloque à Paris, le 21 juin 2021.
2. Instruction relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zones d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne), du Premier ministre, février 2018.
3. « Prévenir pour protéger », Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR), du 23 février 2018.

La radicalisation. Quelles perspectives cliniques ?

globale, ce sont les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et ceux de la protection de l'enfance qui sont présents sur le moyen et le long terme. Des mesures en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) peuvent être ordonnées par les juges des enfants pour un accompagnement dans la continuité.

Les situations sont complexes, toujours singulières, et les configurations multiples : enfant qui revient avec sa mère (ou ses deux parents) dont l'un est incarcéré ; placement en famille d'accueil ; visites médiatisées (aussi en détention) ; relations avec la famille... De façon générale, les professionnels du champ sanitaire et du médico-social se centrent sur le vécu émotionnel de l'enfant dans sa relation à ses parents, ou sa famille au sens large, se démarquant nettement de l'enquête ou de l'instruction judiciaire.

Les mesures judiciaires d'investigation éducative (Rullac, 2014) ordonnées par les juges des enfants ou les juges d'instruction (pour une durée de six mois), effectuées, *a minima*, par un psychologue et un éducateur, ont pour but d'évaluer la personnalité d'un mineur en difficulté, ses interactions avec sa famille et son environnement social, ses conditions de vie et celles de ses parents. L'attention, la considération portée envers les enfants et leurs parents, peut aider à faire évoluer leur rapport aux institutions symboliques (l'État, la famille et les principes de filiation, la langue, etc.), là où existaient l'idéologie et l'espace désinstitutionnalisé des camps ayant des interférences avec Daech (Redouani, 2018).

Quelques points cliniques

Pour les professionnels du champ de la santé, de la protection de l'enfance et de la justice, il s'agit d'identifier et de décrypter ce qui peut être spécifique et singulier à ces enfants. Nous avons retenu certains points, sachant qu'ils ne sont pas exhaustifs.

L'enfance protégée

Le développement psycho-affectif de l'enfant connaît des étapes successives en lien avec l'âge, la croissance et la maturation biologique et psychique, la qualité de la relation à la mère, au père, à la famille proche ou éloignée. L'enfance est aussi le moment du jeu, de l'éprouvé des sensations physiques, corporelles et mentales pour un sentiment d'être

au monde. Temps de jubilation lors des trouvailles et retrouvailles avec l'objet, plaisir des sonorités des mots qui se lient aux représentations et aux significations. Chaque enfant éprouve son univers imaginaire avant la rupture du sol de l'évidence (De Mijolla-Mellor, 1992), où le principe de réalité l'emporte sur le principe de plaisir, où l'enfant peut s'épanouir dans la gaité et la joie de son vécu.

Au cours de leur développement, ces enfants vont construire leur identité avec leurs premières identifications, supports des imagos parentales et de la construction des liens de filiation. Les relations familiales et de fratrie vont aussi s'élaborer dans leurs modalités de liens affectifs, de loyauté, de rivalité, d'affection, en lien aussi avec la façon dont a été perçu l'amour parental envers les enfants.

La part des parents : filiations, affiliations et fonction idéale

Dans l'instruction interministérielle citée ci-dessus, il est rappelé qu'en cas de placement de l'enfant⁴, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. C'est le juge des enfants qui apprécie alors l'opportunité d'un maintien des liens ou d'un éloignement. Des questions plus singulières de l'histoire personnelle refluent lors des retours, en lien aussi avec les raisons du départ, qu'elles semblent claires au niveau des objectifs immédiats (trouver un époux ou une épouse, sortir de l'errance professionnelle en se mettant au service d'une communauté idéalisée, etc.) ou qu'elles fassent appel à des éléments refoulés de l'histoire personnelle, en lien avec des événements non-dits douloureux, avec des deuils non élaborés. Certains motifs d'ordre sociologique, concernant la place occupée dans la cité (sentiment de « futilité », comme l'exprimait Hannah Arendt [1951]), peuvent émerger, en lien avec des processus d'acculturation (Mansouri, 2018).

Les parents que rencontrent les psychologues ou éducateurs dans le cadre des procédures judiciaires sont sensibles à la considération et à l'écoute, et disent clairement qu'ils n'ont pas souhaité les laisser grandir dans un environnement de guerre et qu'ils ont préféré rentrer, sachant les peines qu'ils encouraient. Le retour peut aussi marquer un processus de désillusion, avec un vécu de perte de l'idéal recherché, une blessure idéologique là où pouvaient être projetés un engagement et une responsabilité. Sortir de la « doctrine » quand ont été posés des cadres d'affiliation subjective et de modes d'appartenance exige beaucoup de résolution.

Note

4. Article 375-7 du Code civil.

“

Comment se construire une représentation symbolique du père en sa fonction paternelle si le père est mort en « martyr » ?

Il faut être attentif aux remaniements psychiques induits par les processus de désendoctrinement. Des phénomènes d'après-coup peuvent se produire, pouvant se manifester par des modalités d'agir en série, par des dynamiques de fuite en avant visant à contrer l'angoisse consécutive à la perte des idéaux.

C'est dans le contexte de cet après-coup que peuvent se faire jour les phénomènes dépressifs chez les mères, qui peuvent être interprétés comme les contrecoups de l'abandon de la position d'idéal. Leur image « d'indifférence » n'en est pas une, et il est important de soutenir ces mères dans des relations vivantes avec leur enfant. Les ruptures précoces, les souffrances du nourrisson induites par un défaut d'étayage maternel durant la petite enfance peuvent exposer à des replis d'allure « autistique », sans pour autant qu'il s'agisse systématiquement d'autisme. Le champ des croyances (De Mijolla-Mellor, 2004) est complexe et multidimensionnel, s'inscrivant dans les idéaux de l'espérance, d'une volonté inflexible d'exister pour une cause, dans un militantisme actif. Dans ces situations de radicalisation, les croyances s'inspirent volontiers du fonds doctrinal des grandes religions, dans une recherche de mise en sens foisonnante de la diversité des trajectoires. Lors de la sortie des processus d'endoctrinement, des questions continuent à se poser sur les aspects religieux et doctrinaires, et il est souvent demandé l'aide des officiers du culte pour reposer le sens et l'interprétation des textes sacrés. Sortir de l'allégeance doctrinale, c'est retrouver ses émotions personnelles, la vérité signifiante de ses liens filiaux, les conflits des relations, c'est retrouver la nature de la vie, dans la réalité de ses souffrances humaines.

Les enfants « sans famille » connue, pris en charge par des familles d'accueil, adoptés, peuvent être tributaires des mêmes problématiques que des enfants orphelins, ne connaissant pas leur famille d'origine. Un travail est à faire avec la famille d'accueil, afin que l'identité des enfants puisse trouver où s'enraciner dans un discours viable sur les

origines inscrites dans l'histoire et le mythe familial des parents d'adoption (Richard, Rothmann, 2009). Un enfant « exposé » tôt à des affaires d'adulte et « choisi » dans une responsabilité trop lourde à porter, que ses représentations d'enfant ne peuvent pas supporter, a plus de risque de développer une pathologie invalidante (névroses obsessionnelles lourdes, voire psychoses) et peut décompenser en accédant à des positions de responsabilité. Ce qui peut générer des blocages dans les processus d'entrée dans le langage ou d'apprentissages.

Comment, d'ailleurs, se construire une représentation symbolique du père en sa fonction paternelle si le père (ou la mère) est mort en « martyr », et donc dans une idéologie sacrificielle, combattant et-ou terroriste, ce qui n'est pas anodin ? Quel est le Père, ce héros, sur lequel peuvent se projeter les marqueurs de l'idéal ?

Qui va se faire « conteur ou conteuse » d'une histoire du Père pour une identification possible qui fasse tenir debout le sujet, l'aider à répondre aux énigmes de l'amour et du désir ?

Rappelons ce que nous dit Jacques Lacan du Père : pour être opérante, la fonction paternelle doit d'abord être portée, introduite et parlée par la mère. C'est là où la mère consent à être manquante, donc désirante, que peut s'introduire le père comme autre que la mère. Mais le père non plus n'est pas un être complet, pas plus que la mère : il n'est père, indique Jacques Lacan, que dans la mesure où il a fait d'une femme la cause de son désir (Lacan, 1974-1975).

Il s'agit aussi de faire avec le deuil possible d'un parent. « *Le deuil est la réaction habituelle à la perte d'une personne aimée ou d'une abstraction mise à sa place, la patrie, un idéal, la liberté, etc.* », écrivait Sigmund Freud en 1917 dans *Deuil et mélancolie*. Mais le deuil est aussi un processus complexe, où interfèrent un ensemble de mécanismes en jeu, de remaniements psychiques, de désinvestissements et de réinvestissements pour une économie psychique viable (Bacqué, Hanus, 2020).

Le traumatisme et ses effets d'après-coup

Un traumatisme ne se repère pas d'emblée ; il faut du temps et de la confiance pour qu'un sujet s'autorise à parler de l'événement. Savoir le repérer et orienter très vite la prise en charge est nécessaire, sachant que c'est parfois aussi dans un contexte apaisé qu'il peut être réactivé. Pour les enfants nés en Syrie et ayant grandi dans la guerre, qui étaient donc très jeunes au moment où ils vécurent au sein de Daech, nous pouvons aussi mettre en débat l'idée tenace selon laquelle la psyché ■■■

La radicalisation. Quelles perspectives cliniques ?

garderait la trace des traumatismes subis dans la petite enfance, une trace d'autant plus difficile à traiter qu'elle s'est produite avant l'accès au langage. Quelles marques l'atmosphère de guerre dans laquelle fut plongé l'État islamique – avec le vacarme des bombes et l'état d'alerte permanente dans laquelle se trouvaient vraisemblablement les adultes – est-elle susceptible de laisser dans le psychisme des plus jeunes ? Qu'en est-il de cet aspect concernant les traumatismes précoces, hors langage, donc difficilement symbolisables ?

Des traumatismes précoces avant le langage peuvent induire des inhibitions dans les processus de développement, en lien avec l'image de soi et avec les représentations corporelles, mais pas seulement. Des enfants peuvent « entendre du bruit », d'autres « s'anesthésier » pour ne pas entendre « ce qui fait peur » et dont ils ne saisissent pas le sens. Il faut aussi rester vigilants quant aux réactions défensives à la douleur, mais aussi à la perméabilité des enfants aux angoisses et anxiétés des adultes. Il y a à distinguer entre les enfants qui jouent à des scènes de guerre, par exemple, de façon ludique pour maîtriser leur agressivité, et ceux qui le font de façon extrême, comme dans la reviviscence de scènes terrifiantes vécues, et qu'il s'agit d'accompagner pour que les peurs ne s'enkystent pas. Mais il faut prendre en compte le fait que les enfants évoluent différemment en fonction de leurs ressources subjectives, de leur capacité de traiter le traumatisme par la parole, de leur faculté à transposer leur chaos pulsionnel en créations partageables *via* la sublimation. Les traces du danger vécu durant l'enfance n'ont pas les mêmes conséquences pour tous les rescapés de Daech.

Mais ce supposé traumatisme n'a rien de systématique ; il est donc nécessaire de veiller à ce que les professionnels ne suscitent pas cette peur ou ce traumatisme par la projection de leurs propres angoisses (« *Cet enfant revient de Syrie, à sa place je serais vraiment traumatisé.* »). Cela dit, aucun des enfants de retour, du moins jusqu'à maintenant, n'aurait été enfant soldat ni aurait fréquenté les écoles pour lionceaux du califat.

Les soins en pédopsychiatrie aident autant à prévenir qu'à soigner, à engager vers la métaphorisation, la symbolisation : médiation en Jardin de maternelle, psychodrame individuel et collectif...

Devenir des enfants

Politique et médias

L'amplification médiatique donne un aspect particulier à ces missions de retours d'enfants, avec

“

Un regard apaisé sur ces enfants peut largement contribuer à les aider à grandir de façon sereine.

une focalisation de la presse en termes d'images : rapatriés sous escorte civile, médicale et militaire, procédures d'arrestations des parents (ou l'un d'entre eux) à la descente de l'avion. Les discours et images prégnantes sur le plan médiatique ne sont pas sans effets sur les représentations collectives concernant leur supposée dangerosité. Les divergences d'opinions quant à leur retour possible ou le refus montrent combien ils sont aussi l'objet de peurs parfois irrationnelles dans le regard du collectif, et de stigmatisations. Comment, en dépit de cette chape de représentations qui les entoure, les aider à grandir sans *a priori* afin qu'ils puissent vivre leur vie d'enfant de façon spontanée comme tous les enfants ? Car comment vivront-ils, devenus adultes, la lecture d'un article de presse concernant la période de leur enfance ?

La prévention

Pour Thomas Mücke, éducateur et politologue du Réseau de prévention de la violence (*Violence Prévention Network*), exerçant en Allemagne, l'avenir des enfants de djihadistes dépend beaucoup de la manière dont la société les considère. Selon lui, « *les enfants ne sont pas responsables de ce qui leur est arrivé. Si on les range dès le début au rang de monstres en disant qu'ils présentent un risque pour une nouvelle génération radicale, cela ne favorise certainement pas leur développement* ». Son travail met en exergue la notion de « dignité », essentielle pour les adolescents à risque.

Progressivement, ce sera le regard de l'enfant sur lui-même qui fera la différence ; l'élaboration de sa propre subjectivité, la créativité personnelle, sa faculté de rebondir sur les situations, de comprendre la loi et l'interdit. Les camps de Daech seront un lointain souvenir, et non un déterminisme de son vécu.

Des romanciers tels que Charles Dickens ou Victor Hugo ont peint à foison des enfants aux destins tragiques. Dans *David Copperfield* (Dickens, 1849), l'auteur cherche à faire voir au lecteur, avec des yeux d'enfant, la condition des enfants dans des

internats assez opaques, ou encore la façon dont le personnage a cherché à subvenir aux besoins de sa tante tout en continuant ses études.

Dans *Les Misérables* (Hugo, 1862), Cosette, que sa mère, seule, ne peut garder, est confiée à la famille Thénardier qui la maltraite. C'est un homme rescapé de prison, enfermé alors qu'il était innocent, qui la récupère après en avoir fait la promesse à sa mère. La description de Cosette donne à réfléchir : « Ses yeux étaient d'un bleu céleste et profond, mais dans cet azur voilé, il n'y avait encore que le regard d'un enfant. »

L'école : apprendre et construire

L'instruction interministérielle a également mis l'accent sur le parcours scolaire de l'enfant, avec le souhait de se donner les moyens de l'accompagner dans les apprentissages de façon progressive. C'est dans l'apaisement des angoisses internes, et de ce qui l'agite que l'enfant pourra assumer le désir de savoir, d'apprendre, de découvrir, étayé sur des représentations narcissiques stables, et entrer dans les apprentissages scolaires. Il pourra affronter un collectif d'enfants de façon ludique, apaisée, symbolisée... Plus tard, les adolescents

vivent les émois internes de leur subjectivité avec leurs ressentis corporels ; ils sont dans le lien social avec de nouvelles rencontres (notamment amoureuses), pouvant être dans un questionnement, dans la recherche de réponses viables et citoyennes auxquelles savent répondre les éducateurs.

En conclusion

L'accompagnement des enfants de retour de zones de guerre a été pensé en amont par les pouvoirs publics dans l'urgence de répondre à leur protection et à leur sécurité. Nous avons développé des points spécifiques issus de retours d'expériences de professionnels en lien notamment avec la subjectivité des enfants et leur lien de filiation. Un regard apaisé sur ces enfants peut largement contribuer à les aider à grandir de façon sereine. Rappelons la position de Sigmund Freud, dans *L'Homme Moïse et le monothéisme* (1939) : à l'intérieur de la croyance judéo-chrétienne, il a fait un remarquable pas de côté pour penser le mouvement de l'altérité. C'est cette altérité tierce, fondatrice de l'identité de chacun, qui est garante du lien social contemporain. ■



ACCOMPAGNER AVEC L'APPROCHE NARRATIVE

Sous la direction d'Isabelle LEVASSEUR, psychologue et coach systémienne
1 session de 3 jours les 25, 26 et 27 janvier 2023, en présentiel

ENFANTS ET ADOLESCENTS VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES : PRISE EN CHARGE DU MINEUR, PRISE EN CHARGE DES PARENTS

Sous la direction de Mélanie DUPONT, docteure en psychologie, UMJ de l'Hôtel-Dieu
1 session de 2 jours les 26 et 27 janvier 2023, en distanciel

ANIMER UN GROUPE D'HABILETÉS SOCIALES

Sous la direction de Claire VINCENT, psychologue spécialisée dans la prise en charge des profils neuro-atypiques (approche intégrative)
1 session de 10 matinées de janvier à juin 2023, en distanciel (jeudi matin)

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE propose les formations suivantes :

INTRODUCTION À L'APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE DES TROUBLES DE L'ÉCRITURE

Sous la direction de Sylvie BAUDIN-MASSOULIER, psychologue clinicienne et graphothérapeute
1 session de 4 jours les 27-28 janvier 2023 et 24-25 mars 2023, en présentiel

ÉPREUVE PROJECTIVE EN CLINIQUE ADULTE : LE TAT

Sous la direction de Sabine MALIVOIR, psychologue clinicienne
1 session de 2 jours les 9 et 10 février 2023, en présentiel

NEUROPSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Sous la direction d'Hélène DIAZ, docteure en psychologie et en neuropsychologie
1 session de 4 jours les 2-3 mars et 06-07 avril 2023, en distanciel

Contenu détaillé, renseignements, inscriptions :

PSYCHO-PRAT' Formation Continue – 23, rue du Montparnasse – 75006 Paris

Tél. : 01 53 63 81 55 – Courriel : formation@psycho-prat.fr